



RECU EN PREFECTURE

Le 30 juin 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230622-D00723310-DE

Publié le : 30/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 Juin 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°4), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°4), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n°5), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (à partir de la question n°3, après le vote des amendements), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à partir de la question n°3, à partir du vote de l'amendement n°5), Mme Valérie HALLER (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°48 incluse), M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°17), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°17 incluse), M. Jean-Hugues ROUX (à partir de la question n°5), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°41 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (à partir de la question n°5), Mme Christine WERTHE.

Secrétaire :

M. André TERZO.

Étaient absents :

Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Marie ZEHAF.

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Valérie HALLER à M. Benoit CYPRIANI (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Valérie HALLER à M. François BOUSSO (à partir de la question n°49), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n°16 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n°18), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°42), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°7), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN.

OBJET : 50 - Vital'été 2023

Délibération n° 2023/007233

Vital'été 2023

Rapporteur : M. Abdel GHEZALI, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 3	07/06/2023	Favorable unanime
Commission n° 4	08/06/2023	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport porte sur le projet d'animation estivale Vital été.

Composante de l'offre d'animation estivale de la Ville de Besançon, Vital été est une opération gratuite pour ses visiteurs et construite en transversalité avec les directions municipales et les partenaires associatifs.

Vital été participe à accroître l'offre de loisirs (culturels, sportifs) en juillet et août, avec l'objectif de favoriser la mixité sociale.

C'est à l'été 2003 que l'opération Vital'Été s'est élargie pour la première fois, pour toujours plus d'animations tout public et entièrement gratuites dans les domaines culturels, artistiques, créatifs, scientifiques et sportifs, essentiellement à destination des personnes ne partant pas en vacances.

Vital'Été est fréquenté majoritairement par un public bisontin (64 %), mais cette opération accueille également des familles et des jeunes du Grand Besançon Métropole (26,5 %) et hors Agglomération.

Une adaptation du format pour tenir compte des fortes chaleurs :

Cette saison 2023 et pour ses 20 ans, Vital'Été se déclinera sur deux sites : celui historique du complexe sportif Michel Vautrot - Site de la Malcombe, et un second lieu d'animation au niveau du Cul des Prés, en forêt de Chailluz. Ce deuxième site offre l'avantage de proposer, au frais et à l'ombre, des pratiques sportives outdoor et des animations en lien avec la nature.

S'agissant du site de la Malcombe, afin de s'adapter aux fortes chaleurs marquées depuis quelques années, nous avons choisi d'ouvrir le site de la Malcombe, peu ombragé, le matin et en fin d'après-midi. L'espace falaise qui accueille la via cordata sera équipé pour partie d'une voile d'ombrage grâce à un investissement de 100 K€.

Périodes et horaires de Vital'Été

L'animation fonctionnera en continu du lundi 10 juillet au samedi 26 août 2023, soit durant 7 semaines de la manière suivante :

- Vital'été Malcombe : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 16h à 19h
- Vital'été Chailluz : du mardi au samedi de 14h à 19h

Une opération co-animée avec les acteurs locaux :

Pour garantir le fonctionnement de Vital'Été, de nombreuses associations locales sont mobilisées (associations sportives, culturelles et d'éducation populaire et de quartier) en plus du personnel municipal. Ainsi, cette opération contribue également à renforcer le positionnement des structures locales comme acteurs du dynamisme et de la diversité des pratiques à Besançon.

Le règlement fixant les modalités de fonctionnement de l'opération et les engagements pris par l'ensemble des visiteurs est annexé à la présente délibération.

2023, année pré-olympique :

En cette année pré-olympique, une opération spéciale à destination des publics des maisons de quartiers municipales et associatives est organisée afin de promouvoir les disciplines olympiques et paralympiques, en collaboration avec les clubs sportifs. Dans ce cadre, 4 journées d'animations sportives sont prévues dans les quartiers Planoise, Orchamps/Palente, Clairs Soleils et Montrapon. A cela s'ajoutera un calendrier d'initiations sportives sur l'ensemble de l'été, telles que de l'escalade, de l'aviron, du canoë-kayak, du BMX Racing, de l'haltérophilie, du breaking, du tir à l'arc, de la boxe...

De même, dans l'optique des Jeux Olympiques et paralympiques de 2024, une journée spéciale « En route pour les JO » sera organisée le mercredi 26 juillet 2023, soit un an avant la cérémonie d'ouverture des JOP. A cette occasion, le site de Chailluz sera fermé et l'ensemble des animations se déroulera sur le site de la Malcombe – complexe sportif Michel Vautrot.

I - Organisation générale

Vital'Été 2023 s'organisera selon les modalités suivantes :

- ouverture en continu des espaces et animations, du lundi 10 juillet au samedi 26 août 2023, soit 7 semaines, à l'exception du 14 juillet et du 15 août.
- une exploitation de 2 sites principaux :
 - La Malcombe, site historique
 - La forêt de Chailluz avec le secteur du Cul des Près (ateliers sportifs) et celui des Grandes Baraques (Fête Forêt'N)
- les espaces sportifs : variables selon les sites, ils sont organisés avec les éducateurs sportifs du mouvement sportif bisontin et la Direction des Sports.
- les espaces «Pitchouns» parents-enfants 0-6 ans, animés par les Francas du Doubs pour le site de La Malcombe et la MJC Palente pour le site de Chailluz
- l'espace «Arts & Création» (+ de 6 ans) animé par les Francas du Doubs
- les animations « Sciences & Environnement », coordonnées par la Mission Développement durable, à caractère ludique permettront d'aborder les enjeux environnementaux et de découvrir les richesses de la nature, par le biais de jeux, d'expériences, de techniques d'observations et d'échanges. Elles ne seront plus présentées dans un espace dédié mais réparties au fil des jours dans différents espaces de Vital'été, en coopération avec leurs coordonnateurs, du mardi au vendredi entre le 11 juillet et le 26 août sur le site de la Malcombe.
- l'espace « santé » proposé par la Direction Hygiène-Santé et ses partenaires sous forme d'un parcours construit autour d'un nouveau thème « les trésors de ma santé » composé de plusieurs ateliers ludiques et interactifs portant sur diverses thématiques de santé (soin du corps et bien-être, Escape Game nutrition, chasse aux trésors, prévention solaire, yoga enfants...). Cet espace fonctionnera du 10 au 26 juillet 2023.
- un espace «Cultures Urbaines», coordonné par l'ASEP autour de toutes les activités urbaines sportives, artistiques et culturelles du 7 au 11 août. Action menée dans le cadre de la convention Cultures Urbaines 2023 (Directions Sports, Vie des Quartiers et de l'Action Culturelle).
- un espace « Besançon, ville d'art et d'histoire » proposé par la Direction Patrimoine Historique pour la deuxième fois cet été du 10 au 28 juillet et du 7 au 25 août. L'espace proposera plusieurs ateliers créatifs et ludiques (en 2 et en 3D), ainsi que des jeux de société, permettant d'appréhender différemment le patrimoine et la fabrique de la ville.
- l'événement Fête Forêt'N au Hameau des Grandes Baraques à Chailluz coordonné par la Direction Biodiversité Espaces Verts depuis 2011, vient compléter l'offre d'animation. Situé dans les jardins de la Petite Ecole dans la Forêt elle propose une approche environnementale autour de la connaissance du milieu forestier.

Deux sites annexes demandant un environnement particulier :

- Vital'Nautique proposé par le SNB Canoë Kayak et SNB Aviron,
- Vital'Équestre avec l'Etrier Bisontin pour des balades en poneys ou chevaux.

Pour cet été 2023, l'offre de Vital'été sera disponible dans son intégralité depuis l'application smartphone gratuite Sport à Besançon, ainsi que sur le site web besancon.fr

II - Déclinaison Budgétaire

Vital'Été dans sa dimension transversale impliquant de multiples directions de la Ville comprend des dépenses dont les crédits sont issus de l'ensemble de ces secteurs selon la déclinaison suivante :

- **Espaces Sportifs (76,56 K€)**

Pour permettre la mise en œuvre des espaces sportifs tout au long des 7 semaines d'ouverture, la Direction des Sports procède :

- ❖ au versement de subventions au profit des associations en charge de l'animation des espaces.

Il est proposé, dans un premier temps, l'attribution des subventions présentées ci-dessous pour les associations déjà engagées, dont le montant est défini au regard du budget prévisionnel des actions à réaliser.

D'autres associations pourront éventuellement venir compléter le programme. Aussi, un nouveau rapport sera présenté à l'issue de l'opération Vital'Été afin, au regard du budget réalisé des actions menées, de compléter la subvention allouée aux associations ci-dessous si besoin et accorder s'il y a lieu une subvention aux associations ayant rejoint le programme.

Olympique de Besançon	450 €
Amicale Cycliste Bisontine	950 €
ASPTT	360 €
Sporting Futsal Besançon	1 750 €
Besançon Bisons	200 €
AS Orchamps Besançon	1 350 €
Besançon BMX	1 300 €
Le soleil Brille pour tout le monde	450 €
Indépendante Franc-Comtoise	300 €
La Française de Besançon Haltérophilie	1 000 €
PSB Judo	550 €
SNB Canoë-Kayak	2 700 €
La décoche bisontine	3 750 €
Local Boxe Club	1 450 €

La somme totale, soit 16 560 €, sera imputée sur les crédits existants de la ligne 65.40.6574.0022111.20300.

- ❖ au recrutement d'animateurs vacataires pour l'encadrement du public : 45 000 €.
- ❖ à l'achat de matériel et des fournitures indispensables à l'action : 15 000 €.
- ❖ à la mobilisation de ses personnels permanents.

- **Espace «Arts et Création» (23 K€)**

Cet espace est animé par les Francas du Doubs, dans le cadre du contrat de délégation de service public (CSP) 2021-2025. Son financement est supporté par la Direction Vie des Quartiers de la manière suivante :

- Part de la subvention Ville CSP 23 000 €

- **Espace «Santé» (2 K€)**

Cet espace est mis en œuvre et animé par la Direction Hygiène-Santé du lundi 10 juillet au mercredi 26 juillet sur le site de la Malcombe. En plus de la mobilisation des personnels permanents de la Direction et de 2 jeunes en emploi d'été et 1 apprentie, il est fait appel à divers intervenants et

partenaires. A l'exception des dépenses de personnel, son financement est supporté par la Direction Hygiène Santé. Il a été porté, cette année, à hauteur de 2 000 €.

- **Espaces «Pitchouns» (29 K€)**

Ces espaces, consacrés aux enfants (petits et tout-petits âgés de 0 à 6 ans) et à leurs parents, sont animés par les Francas du Doubs, dans le cadre du contrat de délégation de service public (CSP) 2021-2025, pour le site de La Malcombe et par la maison de quartier associative de Palente pour le site de Chailluz

Leur financement est supporté par la Direction Vie des Quartiers de la manière suivante :

- Part de la subvention Ville CSP	21 000 €
- Part des subventions de fonctionnement et Contrat de ville	8 000 €

- **Animations Sciences et environnement (7 K€)**

Coordonnées et animées par la Mission Développement durable, celles-ci sont dispensées par des intervenants issus des directions de la Ville, de GBM, du SYBERT et de l'Université de Bourgogne - Franche-Comté. Pour assurer leur diversité, elles mobilisent également, via des prestations, différents intervenants associatifs et prestataires.

- Prestations	7 000 €
---------------	---------

- **Espace Besançon, ville d'art et d'histoire**

La Direction Patrimoine Historique sera présente sur les sites de Malcombe (matin) et Chailluz (après-midi) du lundi au vendredi (du 10 au 28 juillet et du 7 au 25 août). Coordonné par la Direction Patrimoine Historique, l'espace « Besançon, ville d'art et d'histoire » sera animé par deux intervenants pour assurer la mise en œuvre des ateliers plastiques et accompagner les jeunes - et les familles - dans leurs réalisations. Ateliers créatifs et jeux en autonomie ponctueront les journées.

- Matériel	900 €
- Vacations	3 000 €
- Emplois d'été	2 800 €

- **Espace «Cultures Urbaines» (13 K€)**

Pour cette édition 2023 l'ASEP animera l'espace Cultures Urbaines avec des acteurs locaux engagés dans le développement de ces pratiques (hip-hop, graphe, parcours, skate...)

- ASEP Cras-Chaprais	13 000 €
----------------------	----------

Cette subvention est financée par 3 directions municipales selon la ventilation suivante :

- Direction des Sports	5 000 €
- Direction Vie des Quartiers	5 000 €
- Direction Action Culturelle	3 000 €

La dépense totale de 13 000 € sera imputée sur les crédits existants de la ligne 65.40.6574.0022111.20300.

- **Fête Forêt'N / Hameau des Grandes Baraques à Chailluz**

Coordonné et animé par la Direction Biodiversité Espaces Verts. Cet espace est géré par les agents de la DBEV. Activités de plein air, jeux en autonomie, apprendre en s'amusant autour de jeu grandeur nature. Participation de divers intervenants associatifs et prestataires pour assurer un ensemble d'animations qui figureront sur l'application Vital été.

Ouverture du lundi 10 juillet au lundi 31 juillet du lundi au samedi de 14h à 18h30

- Prestations	7 300€
---------------	--------

- **Dispositif A Tire d'aile (7 K€)**

Durant l'été, des jeunes de 14 à 25 ans seront mobilisés sur les sites de Vital'Été afin de contribuer à la mise en œuvre des différents espaces d'animation via le dispositif A Tire d'Aile (ATA), pour une dépense totale prévisionnelle de 7 000 € environ. Quatre à cinq jeunes par semaine seront mobilisés à la Malcombe et un par semaine à Chailluz.

Le budget prévisionnel, hors valorisation des moyens permanents (humains et techniques) mobilisés, de l'opération Vital'Été 2023 s'élève à 171 560 € ventilés de la manière suivante :

- 81 560 € Direction des Sports
- 64 000 € Direction Vie des Quartiers
- 7 000 € Mission Développement Durable
- 3 000 € Direction de l'Action Culturelle
- 2 000 € Direction Hygiène Santé
- 7 300 € Direction Biodiversité Espaces Verts
- 6 700 € Direction patrimoine Historique

La Ville prend en charge les dépenses par mobilisation de ses moyens permanents et sur les crédits inscrits au BP 2023 des Directions des Sports et de la Vie des Quartiers, de la Mission Développement Durable, du Service Hygiène-Santé et de la Direction de l'Action Culturelle, de la Direction Biodiversité Espaces Verts et Contrat de Ville.

Pour cette opération, la Ville a sollicité un soutien financier auprès de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et des services de l'Etat.

M. Damien HUGUET (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le principe de la mise en œuvre de Vital'été 2023,
- approuve le règlement de Vital'Été, annexé à la présente délibération,
- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions aux associations mobilisées dans la mise en œuvre d'actions dans le cadre de Vital'été 2023, pour un montant total de 29 560 € réparti comme suit et versé dans les conditions définies à la présente délibération :

• ASEP	13 000 €
• Olympique de Besançon	450 €
• Amicale Cycliste Bisontine	950 €
• ASPTT	360 €
• Sporting Futsal Besançon	1 750 €
• Besançon Bisons	200 €
• AS Orchamps Besançon	1 350 €
• Besançon BMX	1 300 €
• Le soleil Brille pour tout le monde	450 €
• Indépendante Franc-Comtoise	300 €
• La Française de Besançon Haltérophilie	1 000 €
• PSB Judo	550 €
• SNB Canoë-Kayak	2 700 €
• La décoche bisontine	3 750 €
• Local Boxe Club	1 450 €

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 1

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

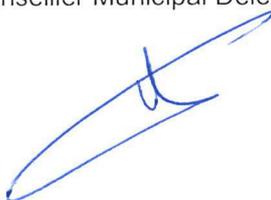
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



André TERZO,
Conseiller Municipal Délégué



Anne VIGNOT

VITAL'ETE 2023 REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE

L'opération Vital'Été est un espace gratuit de loisirs ouvert au public au cours de la période estivale.

Le dispositif est ouvert à tous : familles, adultes, adolescents, enfants, personnes en situation de handicap. Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés de leurs parents.

En fréquentant cette opération, les visiteurs s'engagent à se conformer au présent règlement.

Article 1 – Période d'exploitation

L'opération Vital'Été est ouverte chaque semaine du lundi au samedi, hors jours fériés du lundi 10 juillet au samedi 26 août 2023.

Article 2 – Sites d'animation

Cette animation se déroule principalement sur 2 sites que sont :

- Le Complexe sportif Michel Vautrot – Site de la Malcombe ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 16h à 19h.
 - La Forêt de Chailluz, secteur du Cul des prés ouvert du mardi au samedi de 14h à 19h
- La localisation géographique plus détaillée est disponible dans les plans annexés au présent règlement.

Article 3 – Conditions de participation

Les animations proposées sont en accès libre : les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés de leurs parents ou d'un adulte responsable.

La participation à l'opération se fait selon deux modalités :

- sur réservation préalable :
 - o depuis l'application smartphone Sport à Besançon
 - o sur le portail web dédié accessible depuis www.besancon.fr
- Librement directement sur site, en se présentant à l'accueil et selon les places disponibles.

Les participants sont pris en charge par petits groupes et sont placés sous la responsabilité de l'éducateur pendant le fonctionnement de l'atelier.

La Ville n'est pas chargée d'assurer la garde des enfants ni d'organiser les déplacements d'un atelier à l'autre. De même, la ville n'est pas tenue de maintenir sur le site les visiteurs qui désireraient quitter Vital'été.

Toute sortie est libre, sous la responsabilité individuelle des participants.

Les accompagnants observateurs devront rester à l'écart de l'atelier, et ne devront pas gêner le bon déroulement de l'activité.

L'accueil des groupes n'est possible que sur réservation préalable, au plus tard la veille, et selon les places disponibles. Cette réservation s'effectue par téléphone sur la base des numéros suivants :

Malcombe - 06 87 75 76 93 - de 9h30 à 12h30 et de 16h à 19h (Lundi/Vendredi)
Chailluz - 06 87 75 76 94 - de 13h30 à 19h30 (mardi/ Samedi)

Article 4 – Matériel

Le matériel nécessaire aux ateliers sera mis à disposition par l'organisation. Ce matériel fera l'objet d'une vérification régulière et devra être rendu en l'état au responsable de l'activité.

Article 5 – Consignes sanitaires

Les visiteurs s'engagent à ne pas fréquenter Vital'été s'ils sont atteints de la COVID-19.

Article 6 – Utilisation des locaux

Les utilisateurs des installations doivent veiller à maintenir les sites d'animation propres et se conformer aux instructions données par les animateurs, respecter les prescriptions et interdictions affichées sur les installations.

Ils sont tenus de faire un usage des lieux et des installations conforme à leur destination et de s'abstenir de toute pratique pouvant détériorer l'équipement ou l'espace d'animation.

Il est interdit d'endommager les aménagements et les installations.

Les utilisateurs doivent respecter le règlement intérieur de chacune des installations aménagées pour l'action Vital'été.

Article 7 – Dégradations

Les utilisateurs des installations sont pécuniairement responsables des dégradations qu'ils causent aux installations et aménagements existant sur le site, ainsi que des dommages qu'ils occasionnent aux tiers.

Tout dommage ou dégât ainsi occasionné est réparé par la Ville aux frais des auteurs de l'acte, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées à leur encontre.

Les représentants légaux des enfants sont responsables des dégâts que ceux-ci pourraient occasionner.

Article 8 – Habilitation du personnel

Le personnel municipal participant à l'organisation de l'opération Vital'Eté est habilité à prendre toute mesure qui pourrait s'avérer nécessaire pour des motifs de sécurité ou nécessité de service.

Toute personne qui par son comportement trouble l'ordre ou le fonctionnement des diverses installations et activités peut être immédiatement expulsée, au besoin sur réquisition des forces de l'ordre.

Article 9 – Aptitudes physiques – Assurances – Droits à l'image

Toute personne participant aux activités est supposée ne présenter aucune contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives.

Elle est réputée être assurée à titre personnel pour les dommages qu'elle subirait et en responsabilité civile pour les dommages qu'elle causerait aux tiers.

Elle accepte également que son image puisse être utilisée à des fins de promotion des opérations d'animation mises en œuvre par la Ville de Besançon.

Article 10 – Responsabilité de la Ville de Besançon

La responsabilité de la Ville de Besançon ne saurait être engagée pour des vols, pertes et destruction d'objets appartenant aux utilisateurs de l'animation Vital'Eté.
Il est recommandé de ne porter sur soi ni somme d'argent, ni objet de valeur.

Article 11 – Application du règlement

La Maire sera chargée de l'exécution du présent règlement.

« Approuvé par délibération du Conseil municipal de la commune de Besançon en date du 22 juin 2023 »

*Pour la Maire,
Par délégation,
L'Adjoint délégué aux
Sports et équipements sportifs,*

*Abdel GHEZALI
1er Adjoint*